

CONDITIONS GENERALES de VENTE PARTICULIERS

DISPOSITIONS GENERALES

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont déterminées par les articles R211-5 à R211-13 du code du tourisme.

1-PERIODE d'ACCUEIL et CONDITIONS d'HEBERGEMENT

Côté Vacances propose 2 formules d'accueil : en hôtel (avec ou sans pension) ou en location d'appartement.

D'une manière générale, les séjours de 7 nuits sont conçus du samedi au samedi.

Les chambres et appartements sont attribués le premier jour à partir de 18 Heures et doivent être restitués le dernier jour pour 9 Heures.

Dans le cas d'une demi-pension ou d'une pension complète, la prestation démarre le premier jour pour le dîner et se termine le dernier jour après le petit-déjeuner.

Dans ces 2 cas, l'arrivée doit s'effectuer avant 21H00. En cas d'arrivée postérieure, il convient de prévenir directement l'hôtel au numéro indiqué sur le bon de réservation, les repas étant dans ce cas perdus et non remboursables.

Les descriptions des logements présentent un caractère indicatif.

A noter : les chambres ne sont pas composées systématiquement de lits matrimoniaux.

En cas de lits superposés pour les enfants, le lit en hauteur ne convient pas à un enfant de moins de 6 ans.

Dans l'enceinte de l'hôtel, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ascenseurs, dont l'accès n'est pas autorisé sans la présence des parents.

2-PRIX

* Les prix indiqués dans le document « Confirmation-Bon d'accueil » s'entendent toutes taxes comprises, notamment la taxe de séjour qui est obligatoire, est perçue par Côté Vacances pour le compte de la municipalité.

* Toutes les prestations retenues au moment de la réservation ne peuvent être modifiées et sont dues dans leur intégralité. Toute prestation non consommée n'est pas remboursable.

* ENFANTS :

Dans le cadre des formules séjours, les réductions « enfants » sont calculées en fonction du jour anniversaire de l'enfant, au premier jour du séjour. Les tarifs dégressifs « enfants » ne sont valables que si ceux-ci partagent la chambre de 2 adultes (vacances de Février) ou 1 ou 2 adultes (autres périodes)..

Pour les 0 à - 2 ans : hébergement gratuit, repas à payer sur place.

* REDUCTION personnes adultes supplémentaires partageant la chambre de 2 adultes : dans le cadre des séjours en demi-pension ou pension, la réduction par personne supplémentaire est la suivante :

- 15 % en périodes de vacances scolaires
- 30 % autres périodes

* ANIMAUX : L'accueil des animaux domestiques est possible sur demande (sauf 1^{ère} catégorie et 2^e catégorie tenus en laisse et muselière obligatoire), sauf dans la salle de restaurant. Le prix est de 7 € la nuit .

* SUPPLEMENT SINGLE : Quand le planning le permet, il est possible d'obtenir une chambre pour une personne avec un supplément de 40%.. Nous consulter.

3- FRAIS DE DOSSIERS

Les frais de dossier sont obligatoires et à régler en totalité lors de la confirmation de la réservation.

25 € / dossier pour tout séjour de 4 nuits et plus.
15 € / dossier pour tout séjour de moins de 4 nuits.

4- CHEQUES VACANCES

Côté vacances est agréée pour accepter les chèques vacances.

5- CONDITIONS de PAIEMENT

- 30 % d'arrhes à la réservation
- Le solde de la facture doit être versé au plus tard et sans rappel : 30 JOURS AVANT LE DEBUT DU SEJOUR.

Le non respect de cet échéancier peut entraîner l'annulation du séjour par Côté Vacances. Tout service ou prestation complémentaire non stipulé au contrat feront l'objet d'une facture annexe payable sur place à défaut d'accord particulier. Tout retard de paiement entraînera la facturation de frais financiers sur les sommes dues au taux d'agios bancaires en vigueur au moment du litige, payable à réception de facture.

6- RECLAMATIONS

Toute réclamation sera jugée recevable uniquement sur présentation de justificatifs écrits et si elle est signifiée par écrit au plus tard dans les 8 jours suivant la date de fin des prestations. Les réclamations sont à adresser en recommandé avec accusé de réception au siège social de Côté Vacances.

7- CONDITIONS de MODIFICATION

- Pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour des cas de force majeure, ou pour des cas où un prestataire serait contraint de modifier des éléments essentiels du séjour Côté vacances peut être amenée à supprimer tout ou partie des prestations prévues ou à déplacer un séjour. Dans ce cas, diverses solutions de remplacement dans une station et un équipement équivalents seront proposées. Si il n'y avait pas de solution de remplacement possible, le remboursement des sommes correspondantes versées par le client, à l'exclusion de tout dommage et intérêt, dégage Côté vacances de toute responsabilité.
- L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour, tant que ce contrat ne produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du séjour. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à autorisation préalable du vendeur.
- **Dans le cas d'une modification ultérieure (prestation, effectif..) de la réservation initiale, du fait de l'acheteur, des frais de traitement seront facturés sur la base de 10€ par modification.**

8- RESPONSABILITE - ASSURANCE

Côté Vacances a souscrit un contrat de responsabilité civile de type « hôtelier ». Cependant il est recommandé aux vacanciers d'être assurés personnellement ou au titre de groupe en matière de responsabilité civile. En cas de perte, de vol d'objet personnel ou de dégâts causés aux tiers dans les Etablissements de séjour, la responsabilité de Côté Vacances ne peut être engagée au-delà des dispositions légales.

Pour toute prestation non hôtelière, COTÉ Vacances utilise la licence de la sarl -Agence COTÉ Voyages

Li 006930028 – Garantie APS

9-CONDITIONS d'ANNULATION

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée, dans les meilleurs délais, le cachet de la poste faisant foi.

Côté vacances retiendra une partie des sommes versées calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après.

Frais d'annulation par personne pour les prestations réservées	
Annulation à	Dûs
+ de 60 j	Frais de traitement 50 €
Entre 60 et 45 jours	30 % *
Entre 45 et 30 jours	50 % *
Entre 30 et 15 jours	75 % *
Entre 15 jours et l'arrivée	100 % *

* du prix du séjour hors taxe de séjour hors frais de dossier

Dans le cas où vous désirez garantir cette annulation (en payant 3 % de la totalité du séjour), cette garantie n'intervient que pour rembourser les frais d'annulation retenus par Côté vacances (voir ci-dessus). Dans tous les cas, vous devez avoir réglé l'intégralité de votre séjour 30 jours avant la date prévue de votre arrivée sur place. A défaut, Côté Vacances est en droit de considérer que vous avez renoncé à votre réservation. Côté vacances peut donc dans ce cas en disposer pour d'autres clients.

Si vous annulez pour une raison de santé garantie*, Côté vacances vous rembourse les frais d'annulation (voir tableau ci-dessus) après déduction d'une somme forfaitaire de 50 € par dossier et du montant de la garantie. Ces sommes restent toujours acquises et ne sont pas remboursables

* En cas de maladie grave, d'accident grave ou de décès de vous-même, votre conjoint, votre père, votre mère, vos enfants ou personnes à charge vivant à votre foyer. La maladie ou l'accident grave est une altération de santé constatée par une autorité médicale et entraînerait l'interdiction de quitter votre domicile et de participer au séjour que vous avez retenu.

Vous devez aviser Côté vacances immédiatement par lettre recommandée sans oublier vos nom, prénom, adresse, lieu et dates du séjour annulé et l'ORIGINAL du CERTIFICAT MEDICAL. C'est la date du cachet de la poste qui sert à calculer les frais d'annulation retenus (voir tableau ci-dessus). A réception de votre courrier, nous vous ferons parvenir le remboursement de vos frais. Dans quel cas n'avez-vous pas droit à ce remboursement : les frais retenus ne sont pas remboursables dans les cas suivants :

- maladie ou accident ayant nécessité des soins dans les 3 mois précédents l'inscription au séjour.
- Grossesse, fausse-couche, accouchement et toute complication dû à ces faits.
- Obligation de se soumettre à une cure, traitement esthétique ou psychothérapeutique, y compris toute forme de dépression.
- Alcoolisme, ivresse, usage de médicaments, drogues ou stupéfiants, non prescrits par une autorité médicale.
- Toute cause étrangère à un problème de santé.

Il s'agit là des exclusions habituelles aux garanties d'annulation.

CACHET et SIGNATURE :